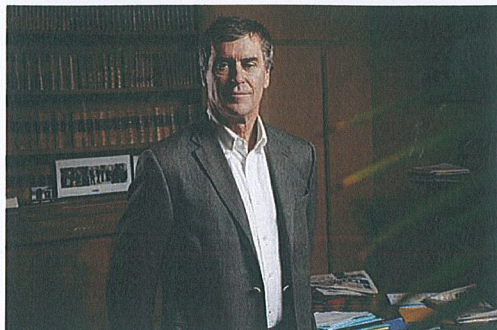




ÉCONOMIE

## L'affaire Cahuzac s'invite à l'Élysée

21 décembre 2012 à 22:36



Jérôme Cahuzac dans son bureau à Bercy le 10 novembre 2012. (Photo Samuel Kirszenbaum)

**RÉCIT** ➔ Un témoin a confirmé l'enregistrement où le ministre dit être client d'une banque suisse. C'est maintenant, au chef de l'Etat de trancher.

Par GRÉGOIRE BISEAU, CÉDRIC MATHIOT, VIOLETTE LAZARD

L'affaire Cahuzac s'enrichit d'un nouveau témoin, et atterrit à l'Élysée. Vendredi, Mediapart a révélé que Michel Gonelle, ex-maire RPR de Villeneuve-sur-Lot et ancien opposant de Jérôme Cahuzac, a pris contact le 15 décembre avec le cabinet de François Hollande, pour revendiquer être l'auteur d'un enregistrement fortuit, fin 2000, où l'actuel ministre du Budget évoquait son compte bancaire en Suisse. Dans cet enregistrement, mis en ligne par Mediapart le 6 décembre, un homme présenté comme Jérôme Cahuzac avoue son embarras à propos d'un compte détenu à l'Union des banques suisses (UBS). Depuis, le ministre a toujours nié avoir eu un compte en Suisse, mais il n'a contesté l'authenticité de la bande-son que très tardivement, jeudi.

Interrogé par *Libération*, Michel Gonelle confirme avoir contacté le directeur adjoint du cabinet du Président, Alain Zabulon, «une vieille connaissance», pour revendiquer et authentifier le document, assurant avoir également rédigé, mais pas encore envoyé, une lettre à l'intention de François Hollande. Contacté vendredi, l'Élysée confirme cet appel mais explique que «la teneur de ses propos a été assez confuse» : «Il n'a apporté aucun élément tangible. De toute façon, ce n'est pas à nous de nous positionner dans cette affaire et à saisir, si besoin est, la justice.» Une position difficile à tenir sur le long terme. Car «l'outing» de l'auteur de l'enregistrement renforce les accusations contre le ministre du Budget.

«**Manip**». Depuis le début de l'affaire, l'entourage de Cahuzac a jeté le discrédit sur l'enregistrement, principale preuve de Mediapart, affirmant qu'il ne s'agissait pas de la voix du ministre, ou encore que l'enregistrement avait pu être falsifié. Michel Gonelle confirme aujourd'hui l'existence et l'authenticité de la conversation et précise les conditions de son enregistrement. «J'avais eu un échange téléphonique avec Jérôme Cahuzac m'informant de la visite d'un ministre à Villeneuve-sur-Lot. J'ai raccroché, et à la suite d'une fausse manip, je me suis retrouvé en possession de cette conversation dont j'ai tout de suite mesuré le caractère sensible.» Gonelle se défend pourtant d'avoir jamais voulu utiliser cet enregistrement à des fins politiques depuis plus de dix ans, et affirme n'être pour rien dans la diffusion. «J'en ai parlé à mon cercle de proches, puis j'en ai donné une copie à un magistrat en 2007 pour avis», ajoutant : «Depuis le début de l'affaire, j'ai nié être l'auteur de l'enregistrement pour ne pas me retrouver au centre d'une polémique. Si je le reconnais aujourd'hui, c'est parce que je ne peux continuer à nier, alors que des médias laissent entendre qu'il s'agit de moi.»

Si l'Élysée décide aujourd'hui de rester les bras croisés, et si Jérôme Cahuzac reste ministre, aucune enquête ne pourra être ouverte au pénal concernant son éventuel compte en Suisse. Aucune association ne peut porter plainte avec constitution de partie civile, et donc déclencher l'ouverture d'une information judiciaire avec la nomination d'un juge d'instruction qui pourrait effectuer des vérifications à l'UBS. C'est à l'administration fiscale, dirigée donc par Jérôme Cahuzac, de décider de l'opportunité d'une enquête. «Dès que la Direction nationale d'enquêtes fiscales [DNEF, ndr] souhaite lancer une enquête sur une personnalité politique, elle doit en référer au ministre, sourit un ancien membre de l'administration fiscale. Là, la situation est ubuesque... Les agents doivent aller demander au ministre s'ils peuvent enquêter sur lui.»

Dans l'hypothèse où Cahuzac démissionnerait, ou serait démissionné, l'administration fiscale pourrait ouvrir une enquête, mais celle-ci n'atterrirait pas forcément sur le bureau d'un juge d'instruction. «Les agents commenceraient par effectuer des perquisitions au domicile de la personne sur qui ils enquêtent, détaille M<sup>e</sup> Philippe Mattei, avocat spécialisé en droit fiscal. Ainsi que chez des proches, des éventuels comptables, ou conseillers.» Après ces saisies, les agents peuvent éplucher les déclarations fiscales de leur cible. Mais l'enquête peut très bien s'arrêter là, et se solder par un simple redressement. «Pour que l'administration porte plainte au pénal, il faut qu'elle décèle lors de ses investigations une infraction telle que l'abus de bien social, des faux en écriture ou encore un recel d'objet volé», poursuit M<sup>e</sup> Mattei.

«**Anonyme**». Reste la démarche lancée par Jérôme Cahuzac lui-même auprès de l'UBS pour, dit-il, «clouer définitivement le bec» à Mediapart, qui ressemble à un pur effet de com. Sur son blog, le ministre a publié un échange avec l'UBS pour connaître «ses pratiques en matière de levée du secret bancaire et de lettres de confirmation négative», c'est-à-dire attestant qu'un particulier n'a pas de relation avec elle. Il l'a fait «de façon anonyme» pour «être traité comme n'importe quel citoyen», assure-t-il. La banque a répondu le 13 décembre à l'avocat mandaté par Jérôme Cahuzac en ces termes : «Nous devons vous informer que, par principe, nous n'accédons pas à ce type de requête et n'établissons pas de confirmations négatives.»

Depuis le début de l'affaire, UBS a apporté des réponses contradictoires. Elle a finalement admis qu'un particulier pouvait obtenir la preuve qu'il n'y détient aucun compte, «si la demande est formulée officiellement par la personne à la banque». Mais il devrait alors reformuler la requête, en demandant à UBS s'il s'est bien en relations d'affaires avec elle. Contacté vendredi par *Libération*, le cabinet du ministre n'a pas donné suite.